

PROTOCOLES POLICE ET GENDARMERIE 2022

LOPMI: EN AVANT!

La Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur a été adoptée par les sénateurs et les députés, il n'y a donc plus d'obstacles à la réalisation des protocoles 2022!



Dans la LOPMI figure notamment les revendications du SNIPAT :

- Valoriser les tâches des personnels administratifs et techniques de la police nationale en créant une INDEMNITÉ DE SUJÉTIONS SPÉCIALES. Celle-ci permettra d'accroître la rémunération des agents, au regard de l'exposition aux sujétions particulières dont ils font l'objet, TOUT EN COMPTANT POUR LEUR RETRAITE.
- Créer des ASSISTANTS D'ENQUÊTE pour appuyer les enquêteurs et permettre à ces derniers de se concentrer sur les tâches d'investigation les plus complexes.
- Créer un STATUT DÉROGATOIRE POUR LES PERSONNELS DE « POLICE SCIENTIFIQUE ». Cela permettra à ces derniers de bénéficier de mesures statutaires adaptées à la réalité de leur métier et de leurs missions.

À noter également :

- Supprimer la réquisition des services de police technique et scientifique par les services de la Police nationale.
- Renforcer les moyens de la police technique et scientifique.
- Créer de nouvelles écoles spécialisées pour les forces de sécurité (école du cyber, académie de police et centre de formation au maintien de l'ordre citées supra):
 - école de la police technique et scientifique;
 - nouvelles structures régionales de formation.
- Renouveler certains matériels: housses tactiques modulaires, matériels d'analyse et de détection, équipements innovants de police technique et scientifique.



DES REVENDICATIONS HISTORIQUES DU SNIPAT EN PASSE DE DEVENIR RÉALITÉ